

Étant donné que ce déversement radioactif contenait de grosses quantités de tritium, substance si toxique que certains scientifiques sont d'avis qu'elle peut causer des tares puerpérales et pour laquelle on n'a encore trouvé aucun niveau d'émissions inoffensif, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ordonne immédiatement à la Commission de contrôle de l'énergie atomique de remettre à l'étude toutes ses normes générales d'émissions radioactives afin de protéger la santé des générations canadiennes actuelles et futures.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA RÉDUCTION DU DÉFICIT DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex): Madame le Président, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande à soulever une affaire urgente. Les chiffres que le ministre des Finances (M. MacEachen) a publiés hier révèlent que le déficit d'exercice du gouvernement a baissé de près d'un milliard de dollars. Avec l'appui du député de Scarborough-Centre (M. Kelly), je propose:

Que la Chambre rende hommage au ministre et applaudisse les efforts qu'il fait pour donner au Canada une assise économique solide.

Mme le Président: La motion fait-elle l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LES CONSÉQUENCES POUR LES PRODUCTEURS DE PÉTROLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, nous célébrons aujourd'hui le premier anniversaire du malencontreux Programme énergétique national. Comme le prix de l'essence et du mazout a augmenté de 30 p. 100 en un an à cause de l'augmentation des taxes de vente fédérales et provinciales et du prix à la tête de puits, qui ont servi surtout à enrichir les trésors fédéral et provinciaux, et comme le Programme énergétique national a forcé les producteurs canadiens de pétrole à quitter le Canada en emportant avec eux leurs capitaux et leur matériel, ce qui va empêcher les Canadiens d'atteindre à l'autarcie énergétique, je propose, appuyé par le député de Calgary-Centre (M. Andre):

Que le ministre des Finances inscrive dans son budget imminent un crédit d'impôt au titre de l'énergie et qu'il reprenne en entier le Programme énergétique national afin d'inciter les producteurs canadiens de pétrole à revenir au Canada.

Mme le Président: La motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Questions orales

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

L'ENQUÊTE DE LA CANADA WEST FOUNDATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Que la Chambre réprimande sévèrement le ministre de la Justice pour avoir faussé la réalité et pour avoir ainsi induit les Canadiens en erreur en disant que les résultats de l'enquête effectuée par la Canada West Foundation étaient favorables à la position constitutionnelle du gouvernement alors qu'en réalité 90 p. 100 des répondants s'opposaient à ce que la constitution du Canada soit modifiée en Grande-Bretagne par le Parlement britannique.

Mme le Président: La motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

VIA RAIL

LA LÉGALITÉ DU DÉCRET DU CONSEIL ÉLIMINANT UNE PARTIE DU SERVICE-VOYAGEURS

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre s'est engagé hier à examiner immédiatement la question de la légalité du décret du conseil qui propose de supprimer le cinquième des services de trains de voyageurs au Canada. Ma question découle d'un avis exprimé par M. J. C. Eglinton, conseiller juridique du comité mixte des règlements et autres textes réglementaires.

Le ministre s'est également engagé à répondre à la suggestion du très honorable chef de l'opposition qui demandait que l'entrée en vigueur du décret du conseil, prévue pour le 15 novembre, soit reportée jusqu'à ce qu'un tribunal compétent ait été saisi de la question et l'ait tirée au clair.

● (1415)

Le ministre peut-il maintenant faire connaître à la Chambre les résultats de ses recherches, et peut-il nous dire également ce qu'il se propose de faire?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Oui, madame le Président. Dans le cas présent, le chef de l'opposition, le ministre des Transports et le député de Végréville ne font que répéter les opinions d'éminents légistes sur le sujet. En effet, les légistes ne s'entendent pas au sujet non seulement de ce récent décret du conseil concernant VIA mais encore de tous les décrets du conseil adoptés en vertu de l'article 64 de la loi nationale sur les transports. Certains d'entre eux soutiennent que ces décrets doivent être enregistrés, et d'autres soutiennent que non. Le débat se poursuit. Mes conseillers juridiques et j'en ai un certain nombre à mon service...